

■ PROGRAMME LOI ASV MODULE 2 ; L'ÉVALUATION DES SITUATIONS A DOMICILE ET LA CONSTRUCTION DU PROJET INDIVIDUALISÉ D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT

▶ **Publics concernés**

- Encadrants et dirigeants salariés des structures SAP

▶ **Objectifs**

Elaborer et mettre en œuvre avec les bénéficiaires le projet individualisé d'aide et d'accompagnements
Analyser la situation à domicile en prenant en compte les autres professionnels et les aidants (évaluation multidimensionnelle)

- ▶ **Pré requis** : être salarié sur un poste d'encadrement

- ▶ **Durée** : 4 jours répartis en 2 modules répartis à 15 jours d'intervalle

▶ **Contenu pédagogique**

Module 2 :
4 jours en 2 fois 2 jours à 15 jours d'intervalle

- La visite à domicile et les grilles utilisées par les participants
- Le projet individualisé d'aide et d'accompagnement (PI2A) : l'implication de l'utilisateur dans l'élaboration et la co-construction de ce projet ; le recueil de son consentement, l'intégration des aidants proches dans cette démarche, et la prise en compte du droit au répit
- Les éléments à transmettre à l'utilisateur (personne de confiance, mandat de protection future, directives anticipées.)
- La notion d'utilisateur-acteur
- Prise de connaissance de l'outil d'évaluation multidimensionnelle de la CNSA
- Les aidants proches : la recommandation de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de l'ANESM, ce que dit la loi ASV
- La transmission de la mission aux intervenants
- Analyse des situations
- Appropriation d'outils d'analyse et de traçabilité des informations

▶ **Méthodes et supports pédagogiques**

Présentation PowerPoint, apports théoriques, accompagnement personnalisé dans la construction des outils (grâce au temps entre les intersessions, exercices pratiques, simulations de situation)

▶ **Méthodes d'évaluation**

Production des outils et mise en œuvre concrète dans la structure

Organisme de formation

Brigitte CROFF Conseil et Associés
5 rue Maurice Grandcoing
94200 Ivry sur Seine
Tél : 01 45 47 34 16

Sessions

Dates :
5 et 6/04 et 26 et 27/04 /2018